

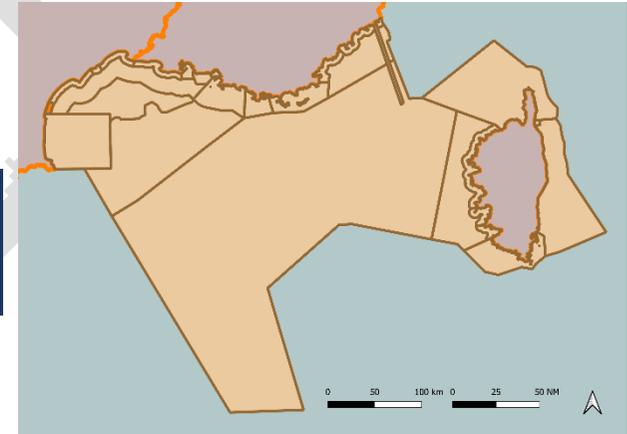
## 1. Présentation de la zone

### Vocation :

En contenant et en compensant les impacts du port et en maîtrisant les pressions cumulées côtières, orienter les activités portuaires et de transport maritime vers des pratiques plus durables.

**La zone couvre environ 75 km<sup>2</sup>.**  
**La zone est couverte à 99% d'aires marines protégées.**  
**En 2024, la zone n'est pas couverte par des zones de protection forte**

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont en lien avec le développement des sports de voiles (notamment Kite et Wing) en lien avec l'activité de pêche. Les pêcheurs à pied estiment dangereux certains comportements de kites qui les rasent pendant le ramassage et la cohabitation avec les pêcheurs petits métiers reste un point d'attention.



### a. Description de la zone

Bordée au Sud par le périmètre du parc naturel marin et au Nord par le littoral languedocien, la zone correspond à l'agglomération de Port-la-Nouvelle, laquelle est marquée par le port et son patrimoine historique majeur (partiellement enfoui).

3ème port de commerce en Méditerranée (2ème pour l'importation de produits pétroliers et 1er pour l'exportation de céréales), celui-ci accueille chaque année 2 millions de tonnes de marchandises et 350 navires et contribue à près de 1600 emplois directs, indirects et induits.

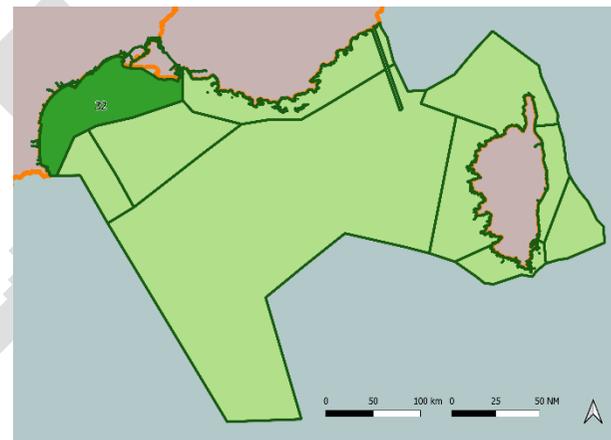
## b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)

Masses d'eau associées :

- FRDC02a - Racou Plage - Embouchure de l'Aude



### **c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)**

---

#### **Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :**

- Côte languedocienne (FR9112035)

#### **Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :**

- Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien (FR9102013)

### **d. Politique des sites et servitudes patrimoniales**

---

#### **Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :**

Aucun dans la zone

#### **Sites inscrits placés sur le trait de côte :**

Aucun dans la zone

#### **Opération Grands Sites :**

Aucun dans la zone

#### **Patrimoine bâti :**

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

### **e. Dispositif existant**

---

#### **Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :**

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SCOT de la Narbonnaise](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

#### **Dispositifs devant prendre en compte le DSF :**

- [PLAGEPOMI Bassin-Rhône-Méditerranée](#)
- [SRADDET Occitanie](#)
- [SRDAM Languedoc-Roussillon](#)
- SDS Aude
- [SAGE Basse Vallée de l'Aude](#)
- [Charte PNR de la Narbonnaise en Méditerranée](#)
- [PPRI + PPRL Gruissan](#)
- [PPRL Port-La-Nouvelle](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

#### **Autres dispositifs :**

- [PLU Gruissan](#)
- [PLU Port-La-Nouvelle](#)
- [Plan Littoral 21](#)

## **f. Autres**

---

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

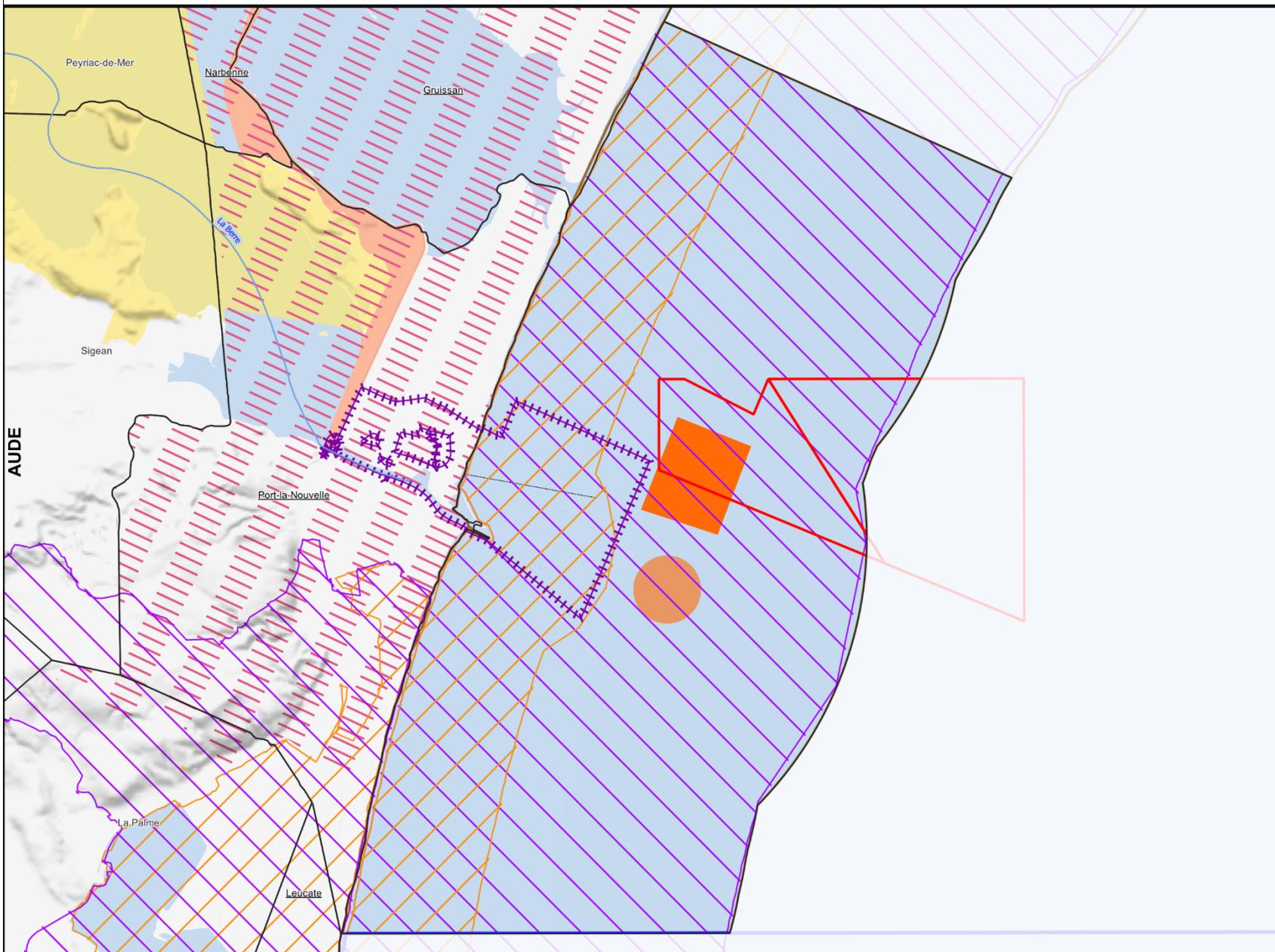
### **Règlementation du mouillage :**

- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée.

### **Autres dispositifs :**

- Arrêté Préfectoral n°DREAL/DMMC-11-2022-002 portant renouvellement de l'autorisation environnementale au titre des articles L 181-1 et suivants du Code de l'environnement relative aux dragages d'entretien et immersion des sédiments du port de Port-la-Nouvelle
- Récifs artificiels Zone 1 Gruissan Sud
- Récifs artificiels de Port-la-Nouvelle
- Récifs artificiels de Gruissan

# Carte de l'existant de Port-la-Nouvelle



## Limites administratives

-  Nice Communes littorales
-  Cerbère Communes disposant d'un PPRI incluant le risque inondation par submersion
-  Limites administratives portuaires

## Aires marines protégées

-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
-  Limite du parc naturel marin du golfe du Lion

## Réseaux trophiques

-  Principaux fleuves

## Zones réglementées

-  Zone d'immersion de sédiment portuaire
-  Zone de clapage autorisée pour les travaux d'extension du Port de Port-la-Nouvelle

## Arrêtés de réglementation de mouillage

-  Règlements relatifs au mouillage (Mouillage d'attente)

## Politique des Sites

-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  Zones tampons UNESCO

## Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines



## a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2<sup>nd</sup> cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024. <sup>1</sup>. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : **majeur**, **fort**, **moyen**, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
<b>Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques</b>	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Tourbillon récurrent à l'Ouest du golfe du Lion	<b>Fort</b>
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagune (nutriment, juvéniles de poissons). Panaches Fluviaux	<b>Fort</b>
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	<b>Fort</b>
<b>Habitats benthiques et structures géomorphologiques</b>	Structures géomorphologiques particulières	Dunes hydrauliques du plateau	<b>Majeur</b>
	Habitats biogéniques	Herbiers à Cymodocées et Zostères. Association à rhodolithes, coralligène, trottoir à Lithophyllum, herbiers de posidonies	<b>Majeur</b>
	Habitats profonds	Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	<b>Fort</b>
	Habitats rocheux	Récifs infralittoraux	<b>Fort</b>
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sables fins subtidiaux, sédiments intertidaux, vase subtidale, vasière intertidale Sédiments grossiers subtidiaux Sables indurés (beachrock et pockmarck)	<b>Majeur</b>
<b>Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines</b>	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	<b>Fort</b>
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite roussette, rouget de vase, chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge	<b>Fort</b>

<sup>1</sup> Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose du Rhône Lamproie	Majeur
	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante, Echasse blanche	Majeur
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucopnée et railleur, Sterne hansel et naine Mouette mélanocéphale, Sterne caugek et pierregarin	Majeur
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Densité toutes espèces Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Grande cigale & Datte de mer	nd
<b>Enjeux transversaux</b>	Autres cétacés	Grand dauphin en particulier à la côte	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. (alimentation, hivernage et zone de ponte en zone côtière)	nd

## b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économique, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de whale watching		Inexistant
Activités militaires		Inexistant
Activités nautiques motorisés - Ancre/mouillages forains	La zone se caractérise à la fois par du mouillage forain et par du mouillage d'attente pour les navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres à l'entrée du port de Port-la-Nouvelle.	Fort
Activités nautiques motorisés, dont rejet	Les plages au nord et au sud de Port-La-Nouvelle sont assez fréquentées et diverses activités sont pratiquées comme la bouée tractée, le jet ski ou encore la plaisance surtout durant les périodes estivales	Moyen
Activités nautiques non motorisés	Le kite-surf et la voile sont très présentes, surtout durant les périodes estivales. Certaines activités de sport de nature et loisirs se sont bien développées et en particulier le kite-surf sur la zone de Coussoules entre La Franqui et Port-la-Nouvelle	Moyen
Activités sur les plages	Certaines activités sont peu connues et peu répandues mais en cours de développement (char à voile et à cerf-volant).	Faible
Agriculture		Inexistant
Aquaculture		Inexistant
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	De récents travaux ont conduits à l'extension du port de Port-la-Nouvelle.	Majeur
Rechargement de plages	?	?
Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)	Présence d'une conduite sous-marine.	Faible

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Constructions navales	Moins de 5 entreprises de construction et de réparation navale sont présentes dans la zone.	Faible
Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien	Un nouveau bassin et de nouvelles infrastructures du port accueillent la construction, l'assemblage de flotteurs, l'intégration d'éoliennes et la maintenance.	Majeur
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	Présence d'installation de production de chaleur par thalassothermie.	Faible
Pêche à pied	La pêche à pied est présente dans la zone.	Moyen
Pêche loisir	La pêche de loisir est présente dans la zone à l'exclusion de la zone portuaire.	Moyen
Pêche professionnelle arts dormants	La zone accueille un important port de pêche de la façade, ainsi qu'une criée. Plus de 30 navires de pêche sont basés à Port-la-Nouvelle, la majorité pratiquent la pêche petits-métiers et 5 pratiquent au large dont 5 chalutiers (3 chalutiers de fond et 2 chalutiers pélagiques).	Fort
Pêche professionnelle arts trainants		
Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)		Inexistant
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	Le port de plaisance de <b>Port-la-Nouvelle est situé dans le Aude</b> . Il dispose d'une capacité d'accueil de 269 bateaux sur pontons. Le port est réservé aux bateaux de moins de 12 m. Le port de Port-la-Nouvelle est l'un des douze ports de commerce décentralisés. Le port de Port-la-Nouvelle se positionne sur le développement des EMR (construction et assemblage d'éoliennes flottantes pour les parcs offshore pilotes de Gruissan et Barcarès) et de l'hydrogène (production et importation) et se projette en hub logistique d'installation et de maintenance pour la filière.	Majeur
Récifs artificiels	Des récifs artificiels sont immergés au large de Gruissan et de Port-la-Nouvelle.	Fort
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	Dans l'Aude, en 2023 la qualité des eaux de baignade a été satisfaisante, en effet sur les 29 sites de baignades contrôlés, 100 %, sont classés en « excellente qualité ».	Moyen
Survol aérien		Inexistant
Transport de passagers / Navettes maritimes		Inexistant
Transport de passagers / Promenade en mer		Inexistant

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
<b>Transport maritime commerce</b>	les ports de la façade d'Occitanie évoluent actuellement vers plus de spécialisation ; le port de Port-Vendres confirme son site d'importation de fruits et légumes ; le port de Sète conserve son caractère polyvalent avec notamment les passagers et le roro ; le port de Port-la-Nouvelle quant à lui se spécialise dans les EMR et l'hydrogène, de nouveaux trafics sont également à venir.	Majeur
<b>Transport maritime passagers croisière</b>		Inexistant
<b>Tourisme</b>	Le tourisme est très saisonnier et se concentre sur l'activité balnéaire et lié aux activités nautiques motorisés ou non.	Faible

### c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Sites classés</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<p><i>Majeur si le site déborde en mer Très fort si le site ne déborde pas</i></p>
<b>Sites inscrits</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions) Site inscrit du plateau et des bourgs de Leucate et de la Franqui</p>	<p><i>Moyen</i></p>
<b>Opération Grands Sites</b>	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<p><i>Inexistant</i></p>

<b>Sites patrimoniaux remarquables</b>	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »</p> <p>Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	Patrimoine / Enjeu de préservation	<i>Fort</i>
<b>Monuments historiques et périmètres de protection associés</b>	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>		<i>Fort</i>

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Atlas des paysages</b>	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à décrire tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifier à l'échelle de chaque unité paysagère.</p>	11 : Le littoral, ses étangs et ses îlots	Reconversion des paysages littoraux remarquables.	
<b>Observatoires photographiques des paysages</b>	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux paysagers à l'échelle d'un itinéraire.	Observatoire photographique du paysage du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Evolution du trait de côte et des systèmes littoraux naturels (dunes, végétation ...)	
<b>Plan de paysage</b>	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucune dans la zone		
<b>UNESCO</b>	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux paysagers à l'échelle d'un itinéraire.	Aucune dans la zone	Enjeu de préservation	

## Risques littoraux

<b>Risques</b>	<b>Description</b>
<b>Evolution du trait de côte</b>	Lors de la période récente de 1977 à 2009, le secteur du sud des Coussoules à Port-la-Nouvelle, historiquement en accrétion, ne s'engraisse plus aussi rapidement qu'auparavant. Le secteur entre le grau de la Vieille-Nouvelle et l'Aude passe en très légère érosion. Les apports par la dérive semblent ne plus compenser les pertes supposées vers le large, puisque les parties immergées de l'avant-côte s'appauvrissent elles aussi en sable. L'érosion sur l'avant-côte est dominante (Cerema).
<b>Submersion marine</b>	Plusieurs communes disposent d'un PPR inondation approuvé incluant le risque inondation par submersion.
<b>Tsunami</b>	Le risque tsunami est une particularité de la façade Méditerranée. Par ailleurs, les experts de l'Unesco alertent sur le risque tsunami en façade : « <i>Les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami de plus de 1 mètre en Méditerranée dans les trente prochaines années est proche de 100 %</i> ». Pour se préparer à cette possibilité, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud a demandé à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de conduire une démarche de réflexions sur les territoires du littoral de l'Arc Méditerranéen pour accompagner les collectivités dans le développement de la culture du risque, l'information préventive, la diffusion de l'alerte en local et l'acquisition de bons réflexes par la population pour le risque tsunami.

## 2. Prescriptions ou recommandations

Ecologique	Prescriptions	Assurer la protection et la gestion des habitats d'intérêt communautaire hors aires marines protégées	Identifier et surveiller les espèces non indigènes	Préserver et protéger les espaces de nidification des oiseaux marins	Maintenir et restaurer les continuités écologiques entre la mer et les réseaux lagunaires
	Recommandations	Favoriser les collaborations entre les gestionnaires dans la gestion des milieux dans une continuité Mer-Terre	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données	Prendre en compte les effets cumulés de l'ensemble des activités	
Site & Paysage	Prescriptions	Préserver les paysages marins, sous-marins et littoraux			
	Recommandations	Gérer la fréquentation du littoral	Assurer la maîtrise foncière du littoral	Maintenir les coupures d'urbanisation sur le littoral et le retrolittoral	Renaturer les embouchures et les espaces adjacents
		Lutter contre la cabanisation	Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime	Maintenir les ambiances naturelles et les éléments paysagers perceptibles au lointain	Optimiser la conception des nouveaux paysages de la mer pour en réduire l'impact

Risque	Prescriptions	Planifier et accompagner la recomposition spatiale des activités, des services et des biens vulnérables	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels	Lutter contre l'érosion du littoral et les risques naturels majeurs en priorisant les méthodes douces et durables en adéquation avec le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers	Limiter l'artificialisation des espaces maritimes en lien avec le développement des énergies marines renouvelables
		Prévenir et lutter contre l'introduction d'espèces non indigènes	Prévenir et lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral	Préserver ou restaurer les dynamiques sédimentaires	
	Recommandations	Favoriser la gestion intégrée du trait de côte			

Socio-économique	Prescriptions	Soutenir les activités portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Favoriser l'implantation de parcs éoliens flottants commerciaux et de leurs raccordements	Favoriser l'implantation de projets de thalassothermie	Soutenir la durabilité et la compétitivité du transport maritime hauturier et des services maritimes
		Développer la fourniture d'électricité à quai pour les navires en escales et mettre à disposition des carburants alternatifs	Accompagner le développement de lignes de desserte publique maritime	Soutenir la décarbonation des navires de pêche professionnelle	Favoriser les initiatives de valorisation des produits de la pêche en circuit court
		Soutenir le développement d'une aquaculture durable	Elaborer et mettre en œuvre le volet mer et littoral des SCoT	Approfondir et pérenniser le volet mer et littoral des SCoT	Réduire l'impact du trafic maritime sur la biodiversité, particulièrement le risque de collision avec la mégafaune

		Optimiser la pose de câbles en vue de limiter les conflits d'usage et d'éviter les habitats à enjeu fort	Soutenir la décarbonation des industries nautiques et navales	Soutenir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage	Favoriser le développement des sports nautiques et subaquatiques à faible impact sur l'environnement
		Soutenir les dynamiques d'équipements et de services portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Soutenir la mise en place de zones de mouillages organisés dans les sites sensibles identifiés	Déployer une politique d'accès touristique maîtrisé pour les zones littorales les plus sensibles dans le cadre de concertations locales	Garantir une occupation exemplaire et réversible du domaine public maritime
		Maintenir et/ou restaurer le caractère naturel des plages	Réduire les impacts des activités récréatives et de la plaisance sur les écosystèmes et les paysages	Réduire les pressions de la croisière et du transport de passagers sur les écosystèmes et les paysages	Constituer une filière de collecte et de traitement optimisés, et de valorisation à terre des sédiments de dragages
		Éduquer et sensibiliser les usagers de la mer	Développer les aires marines éducatives	Décliner la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte	Limiter l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers
		Garantir aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un accès libre et gratuit à la mer et au littoral	Accompagner les pêcheurs professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes	Mieux encadrer la pêche de loisir pour réduire ses impacts sur la ressource et les écosystèmes	Favoriser la coopération interportuaire
		Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets			
Recommandations		Réglementer le mouillage des petites et grosses unités	Développer des stratégies et projets de tourisme durable	Améliorer la capacité de collecte et de traitement des eaux usées et maintenir leur fonctionnement lors des périodes de saturation des réseaux	Définir des modalités et des conditions d'accès plus strictes aux véhicules sur le rivage, pour préserver les écosystèmes
		Réduire l'usage des engins nautiques motorisés			

Projet